

- JOURNÉE TECHNIQUE -

Animation du réseau d'acteurs des zones humides de têtes de bassin versant de la Loire et de ses affluents

« Animation du dialogue territorial & enjeux milieux humides »

7 novembre à Decize (58)



ACTES

Organisée en partenariat avec :



Avec le soutien de :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional

SOMMAIRE

p.2

Contexte et objectifs **Introduction de la journée**

p.4

Plénière d'ouverture Les différents types d'animations territoriales liées aux milieux humides existants dans le bassin de la Loire Le dialogue territorial. Comprendre les bases, partir du bon pied !

p.8

Retours d'expériences et témoignages Animation d'un contrat Natura 2000 : généralités et spécificités du site « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine » Animation d'une cellule d'assistance technique zones humides : le Pôle milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté Le Syndicat intercommunal d'études et d'aménagements de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA), acteur à la croisée de nombreux et divers processus de dialogue territorial

p.13

Restitution des ateliers participatifs Atelier n°1 : « Les processus du dialogue territorial » Atelier n°2 : « La place et les relations entre élus et technicien·nes » Atelier n°3 : « Animation de la mise en place de la compétence GEMAPI »

p.20

Perspectives et conclusion

p.21

Annexes : planches photos

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le dialogue territorial, c'est la mobilisation des principes de la concertation et de la médiation pour l'appui au développement des territoires : gouvernance de ressources collectives et de biens communs, politiques publiques participatives, projets concertés, mise en dialogue des acteurs du territoire. (Source : <http://geyser.asso.fr>)

Afin de rendre ce dialogue possible et dynamique, assurer une animation territoriale est indispensable. C'est dans le cadre de projets ou de programmes contractuels que les technicien(ne)s, gestionnaires ou encore chargé(e)s de mission y sont parties prenantes faisant d'eux des acteurs ou des animateurs incontournables du dialogue territorial.

Cette journée co-organisée avec les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) Bourgogne et Allier, s'appliquera à traiter des animations de dialogue territorial en lien avec des enjeux liés aux milieux humides.

Cet événement a vocation à rassembler des acteurs souhaitant échanger, partager et découvrir comment favoriser et faciliter l'animation du dialogue territorial.

Les objectifs de cette journée sont :

- Comprendre les bases de l'animation du dialogue territorial ;
- Découvrir différentes facettes de l'animation territoriale au travers de témoignages et retours d'expériences ;
- Que chaque participant puisse contribuer, sur la base de sa propre expérience, aux réflexions dans le cadre de l'un des trois ateliers thématiques proposés ;
- Favoriser les échanges entre les différents acteurs.

Cette journée s'inscrit dans l'animation du réseau d'acteurs « zones humides » portée par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels dans le cadre du plan Loire IV, soutenue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil régional Centre-Val de Loire en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER.

Introduction de la journée

- *Présentation du réseau des Conservatoires d'espaces naturels du Pôle Loire et de la journée technique par Charlotte LE MOIGNE (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels) et Romain GAMELON (Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

Les 5 missions majeures du réseau des Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont :

- Connaître,
 - Protéger,
 - Gérer,
 - Valoriser,
- les espaces naturels.
- Accompagner les politiques publiques dans la prise en compte et la préservation des espaces naturels.

Quelques chiffres clefs caractérisant le réseau des CEN :

- Il existe 29 CEN dont 2 en Outre-Mer : la Réunion et la Nouvelle-Calédonie. En métropole, à ce jour il n'y a pas de CEN en Bretagne ni en Île-de-France.
- Le réseau compte plus de 1 000 salarié-e-s et plus de 7 700 bénévoles.
- Les CEN gèrent 3 442 sites dont 1 277 sont ouverts au public.
- Le réseau comporte une Fédération.

Créée en 1989, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) a pour mission principale de représenter le réseau et de favoriser les échanges entre ses membres, afin de renforcer leurs actions sur le terrain. L'ensemble des Conservatoires d'espaces naturels en sont adhérents.

L'équipe salariée comprend 22 personnes réparties sur 3 sites géographiques et œuvrant sur 5 pôles thématiques :

- Orléans (16 personnes) : siège administratif avec le Pôle Loire et le Pôle réseau.
- Besançon (5 personnes) : le Pôle relais Tourbières et le Plan national d'actions Chiroptères.
- Lyon (1 personne) : le Pôle Rhône & Saône.

L'équipe du Pôle Loire et du Centre de Ressources se compose d'une Directrice des programmes, de 3 chargé-e-s de missions thématiques (zones humides, espèces exotiques envahissantes et Loire) ainsi que de missions transversales : avec : une Documentaliste, une chargée de communication et un chargé de mission données & SIG.

Toutes les journées techniques sont organisées en réponses aux attentes des acteurs « zones humides » du bassin de la Loire ainsi qu'au regard des enjeux actuels. Par ailleurs, une sélection bibliographique thématique est faite pour chacun de ces événements techniques.

Romain GAMELON, directeur du Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne, poursuit l'introduction en indiquant que les métiers ont évolué et pas uniquement dans le réseau des Conservatoires d'espaces naturels : initialement proches des sciences dures, s'imposant comme des métiers de « sachants ».

Aujourd'hui, les sciences sociales prennent de plus en plus d'ampleur dans nos métiers, notamment dans le cadre de l'animation de programmes, de plans ou encore d'opérations nécessitant de mettre autour de la table des acteurs de structures et points de vues différents, mais liés par un projet de territoire commun. Le dialogue est alors indispensable pour faire vivre l'animation autour de celui-ci mais aussi pour que chaque acteur y trouve sa place (...), le dialogue doit être partagé pour que les sujets soient appropriés). Nous avons une marge de progrès à faire sur les savoir-faire, nous devons monter en compétence et pour cela nous devons apprendre les uns des autres. Il est primordial de partager des méthodes et des expériences. La journée qui vous est proposée s'inscrit dans ces objectifs.

Plénière d'ouverture

- *Panorama des différents types d'animations territoriales liées aux milieux humides existants dans le bassin de la Loire par Hélène COLLET (Conservatoire d'espaces naturels Allier)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

Les Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne et Allier sont maîtres d'ouvrage de la phase de préfiguration d'un Contrat territorial (CT) sur la plaine alluviale de Loire auvergnobourguignonne (de la Saône-et-Loire au Bec d'Allier). Avant cela, aucun outil de portage coordonnant des acteurs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne n'était déployé sur ce territoire. Ce travail de préfiguration est engagé depuis 2018. Il s'agit d'un contrat lié à la plaine alluviale de la Loire (entité géo-hydrologique cohérente) visant l'amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles et des nappes souterraines.

Ce territoire (comme d'autres dans le bassin de la Loire) présente une superposition d'outils, de réseau d'acteurs et se trouve dans une dynamique de changement et de réorganisation : fusion des régions, fusion des communautés de communes, réorganisation des structures, élections municipales à venir.

1. Les outils « Biodiversité et milieux humides »

- site Natura 2000 : continuité quasiment complète avec l'enchaînement de 3 zones de protection spéciales (ZPS) et 3 zones spéciales de conservation (ZSC) -> 3 Comités de Pilotage.
- 2 espaces naturels sensibles (ENS) : Gour des fontaines et Marais de Montceau-l'étoile.
- 2 réserves naturelles régionales (RNR) : la RNR Loire Bourguignonne et la RNR Val de Loire Bourbonnais.
- 1 réserve naturelle nationale (RNN) : la RNN Val de Loire.
- 1 Conservatoire d'espaces naturels sur chaque rive : série de sites CEN (surfaces restreintes avec des plans de gestion et des organes de concertation).

Les acteurs associés : État, établissements publics de l'État (Chambres consulaires), conseils départementaux et régionaux, EPCI, communes, syndicats (de rivière, AEP, PNR), associations environnementales et d'usagers (fédérations de pêche, de chasse, gestionnaires d'espaces naturels), représentants de la profession agricole.

⇒ Palette d'acteurs très large et avec des connaissances/envies variables (avis disparates).

2. Les outils « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques »

Il y a 6 CT autour de la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne.

Deux d'entre eux sont liés aux bassins d'alimentation de captage (préservation de captages prioritaires de l'Allier). La mise en place progressive de la compétence GEMAPI met les EPCI à une place centrale et entraîne une évolution du paysage institutionnel demandant une nouvelle mobilisation et implication des territoires d'actions (et des acteurs concernés).

Lors de la préfiguration d'un CT un diagnostic est mené afin de fixer les actions devant être mises en place dans les bassins versants *via* des CT déjà en place ou *via* l'émergence de nouveaux CT...

⇒ Superposition d'outils pour la gestion de l'eau et les milieux aquatiques dans un contexte de réorganisation. Le territoire ne présente pas de Schéma d'aménagement de gestion de l'eau (Sage).

Les acteurs associés : Établissements publics de l'État (Chambres consulaires), conseils départementaux, EPCI, communes, syndicats (de rivière, AEP, PNR), Fédérations de pêche.

3. Les outils « Prévention du risque inondation »

Ces outils préoccuperont de plus en plus les EPCI. L'actualité est à la révision des Plans de prévention du risque inondation (PPRI, au nombre de trois sur la zone). Il existe un Territoire à Risques Importants d'inondation (TRI de Nevers) ayant développé un Programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle de l'agglomération (PAPI de l'agglomération de Nevers 2017-2022).

Les acteurs associés : État, EPCI, communes, citoyens.

La préfiguration du Contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne progresse dans un paysage changeant composé d'un mille-feuille d'outils. Les mêmes acteurs sont impliqués dans ces différents outils mais n'ont pas une vision d'ensemble. Cette grande diversité entraîne une perte d'efficacité. Il est aussi difficile de faire le lien entre outils et compétences au sein de l'EPCI : un élu peut-il trouver sa place pour faire émerger des projets de territoire ? Par ailleurs, faire travailler ensemble des acteurs ayant des connaissances variables peut être

compliqué : il faut composer avec des techniciens pointus et des personnes ayant envie de prendre part au projet mais n'ayant pas toutes les clés de compréhension technique et scientifique.

TEMPS D'ÉCHANGES :

? Quel est le stade d'avancement de la construction du CT, un porteur a-t-il été identifié ?

Aujourd'hui contraint par le 11^e programme, le CT aurait dû être préfiguré en deux ans (2 ans pour un nouveau contrat et 1 an pour les renouvellements). Or, en l'absence de SAGE sur le territoire en question, aucun diagnostic préalable n'avait été fait. Trois ans ont donc été alloués à la préfiguration du CT, pour un dépôt du dossier en juin 2021. Concernant le porteur de projet : n'ayant pas d'acteurs ou de structures en place, 4 scénarios de portage ont été initialement étudiés. Il en reste 2 : la création d'un nouveau syndicat ou le portage par l'Établissement public Loire.

? Comment faire travailler ensemble des acteurs variés ? Guidage proposé ? Objectifs demandés ?

Une succession de temps d'échanges a été proposée après la création d'un CoPil assez large : on parle ici de 3 départements, 2 régions... Après l'appropriation des enjeux, ont été créés des groupes de travail thématiques. Initialement il n'y avait pas de productions attendues, il s'agissait d'un partage d'informations sur les 2 premières années. Pour construire le plan d'action, après l'identification des acteurs, il est prévu de produire des fiches thématiques (aspects plus techniques). Il est pourtant encore difficile de mobiliser les acteurs, de faire émerger des projets...

Remarque : arrivée probable de nouveaux élus suite aux prochaines municipales, il est donc prévu de fixer la gouvernance avant les municipales de 2020...

• *Le dialogue territorial. Comprendre les bases, partir du bon pied ! par Camille HÉLIE (Conservatoire d'espaces naturels Normandie Ouest)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

1. Qu'est-ce que le dialogue territorial ? À quoi ça sert ?

Quelques définitions

- Territoire = espace socialisé, approprié par ses habitants.
- Dialogue = discussion entre personnes, parfois avec des avis différents, pour aboutir à un accord.
- Dialogue territorial = Pour l'association GEYSER, mobilisation des principes de la concertation et de la médiation pour l'appui et le développement des territoires.
- Concertation = projeter ensemble, en discutant.
- Médiation = faire appel à un tiers neutre pour aboutir à un accord.
- Négociation = discuter, agir pour arriver à un accord et une décision commune.

⇒ Le dialogue territorial est utilisé pour répondre à un problème dans le cadre d'avis divergents, pour résoudre un conflit, pour des projets multi-acteurs ou pour un public ciblé. Bien que l'accord et le consensus soient recherchés, il faut avoir à l'esprit que l'intérêt commun est différent de la somme des intérêts individuels. Lorsque le consensus semble impossible, il est nécessaire de clarifier les désaccords et éventuellement de trouver d'autres solutions.

⇒ Travailler avec des acteurs variés demande l'organisation de temps d'échanges « provoquant » l'occasion de se mettre autour d'une table et de dialoguer ensemble, comprendre les intérêts des uns et des autres, élargir ses perspectives, améliorer l'appropriation du projet. Le dialogue territorial peut aussi permettre de mobiliser des savoirs locaux, connaître l'historique d'un site, stimuler la créativité ou encore vérifier la pertinence de solutions proposées.

2. Les bases du dialogue territorial

Le dialogue territorial : Participation et négociation raisonnée

Organiser une réunion publique, tient-il du dialogue territorial ?

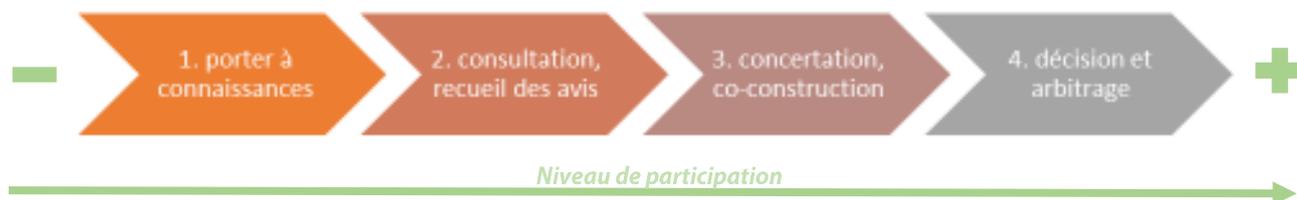
- Argument des participants ayant levé un **post-it rouge** (« Non ») : on ne cherche ici qu'à informer, pas à avoir des réponses tout de suite.

- Argument des participants, la majorité, ayant levé un **post-it jaune** (« Avis partagé ») : c'est une première approche, pour construire ensuite le dialogue.

Le dialogue territorial fait appel à deux concepts : les démarches participatives et la négociation raisonnée.

Les démarches participatives permettent de favoriser l'expression de tout le monde. Dans la mesure où un accord et un consensus sont recherchés, une démarche de dialogue territorial impliquera de mobiliser les parties prenantes sur les plus hauts niveaux de l'échelle de la participation : co-construction et décision.

Échelle de la participation :



Une réunion publique peut être le premier maillon de la démarche de dialogue territorial : il est indispensable de passer en premier lieu par de l'information avant d'arriver à la phase de négociation.

Dans la négociation raisonnée, il n'y a pas de gagnant/perdant ni de pour/contre. On négocie selon des intérêts/besoins plutôt que sur les positions, on évite les jugements et on cherche le gagnant/gagnant. Il faut pour cela séparer les phases de négociations pour permettre de diagnostiquer collectivement le problème, de définir des solutions pour y répondre, puis de choisir les solutions les plus appropriées. Un minimum de 3 réunions est donc indispensable pour aboutir à une solution partagée, voire plus si le sujet est très complexe.

J'ai envie de faire participer les acteurs de mon territoire à un sujet mais les élus de mon COPIL sont sceptiques... Pas grave, je me lance et on verra s'ils sont convaincus par les résultats !?

- Argument des participants ayant levé un **post-it vert** (« Oui ») : cela dépend des échanges qui ont eu lieu précédemment, si cela fait deux ans, il faut désormais prendre une décision !

- Argument des participants, la majorité, ayant levé un **post-it jaune** (« Pourquoi pas ») : cela dépend des thématiques, des élus, de la prochaine élection. Il faut avoir une vision globale...

Il faut s'assurer que les conditions du dialogue soient réunies et éviter quelques pièges :

- Est-ce que les décideurs sont **prêts à faire évoluer** leur projet de départ ? Prêts à écouter les solutions qui vont émerger ? Si non, on risque de mobiliser les acteurs sans pouvoir prendre en compte le résultat du dialogue dans la décision finale.
- Est-on bien dans le schéma « dialoguer puis décider » et non « décider puis convaincre » ? Attention, certains décideurs disent qu'ils **savent déjà ce qu'il faut faire, et souhaitent réunir des acteurs pour susciter l'adhésion** : il ne s'agit plus ici de dialogue territorial.
- Timing : il faut des **échéances claires et raisonnables** : le temps et les moyens sont-ils réunis ? Animer un dialogue territorial multi-acteurs est chronophage et nécessite d'espacer les temps de travail.
- Vérifier que le projet (objet du dialogue) est bien **accepté par le territoire et que le sujet est bien un enjeu pour les personnes mobilisées**.
- Est-ce que les parties prenantes **sont prêtes à se mobiliser** tout au long du processus et à accepter les conditions du dialogue ? (Ex. : participations aux 5 réunions prévues et pas seulement à la première).
- Il faut veiller à **équilibrer les acteurs et les intérêts qu'ils représentent**... S'il n'y a pas une bonne représentativité des acteurs, mieux vaut reporter le dialogue.

En conclusion, avant de se lancer il est primordial :

- d'identifier les **sujets du dialogue** : comprendre les préoccupations, le territoire et ses problématiques (via des entretiens / consultations),
- de clarifier avec les décideurs quelles sont les **marges de manœuvre** : qu'est ce qui est négociable, qu'est-ce qui ne l'est pas ?
- de clarifier le **périmètre géographique** du dialogue.

Repérer et analyser les acteurs

Il est important et intéressant d'inventorier et savoir ce que chacun fait sur le territoire. Quelle est leur posture par rapport au sujet, quel est leur pouvoir ? Qu'est-ce qu'ils ont à gagner ou à perdre ? Quelles relations entretiennent-ils entre eux ?

⇒ Cf. la méthode d'analyse d'un réseau d'acteurs « Comédie » (il existe différentes méthodes).

Définir les instances du dialogue

J'ai trop d'acteurs, comment je fais pour dialoguer ?

À partir de l'analyse du réseau d'acteur, il faut définir les rôles des instances et les liens entre chacune d'elle :

- Qui décide ? ex : le CoPil
- Qui co-construit ? ex : les groupes de travail
- Qui est juste informé ? ex : les instances d'information

Chaque acteur n'a pas nécessité d'être associé à tous les niveaux du projet en fonction du sujet du dialogue et des intérêts représentés.

Définir et planifier les étapes de travail

⇒ Objet de l'atelier n°1 de l'après-midi

6 questions à se poser, avant de se lancer

- Pourquoi un dialogue territorial ?
- Sur quoi ?
- Avec qui ?
- Comment faire ?
- Comment évaluer ?
- Quel sera le devenir du travail ?

3. Rôles et posture de l'animateur

L'animateur a un rôle crucial dans la mobilisation des acteurs du territoire :

- Inviter en amont, veiller à la formulation de l'invitation.
- Relancer, s'appuyer sur des relais.
- Motiver à participer, faire comprendre les enjeux.
- Communiquer par des moyens adaptés à chaque catégorie d'acteur.
- Planifier les temps de travail en fonction des contraintes des acteurs (période de l'année, localisation, heure de réunion...).
- S'assurer de toucher toutes les catégories d'intérêt.

L'animateur, ne doit pas prendre parti, ni intervenir dans le fond de la discussion, mais rester neutre.

Il doit s'appliquer à faire s'exprimer tous les points de vue, les consigner/écrire, les reformuler pour qu'ils soient compréhensibles de tous.

⇒ Comment faire alors quand ma structure est partie-prenante ? Il faut essayer de faire représenter l'avis de votre structure par quelqu'un d'autre. **Quitter son rôle d'expert est primordial !**

L'animateur remplit 3 fonctions clés :

- La préparation** = fixer un/les objectif(s) pour chaque réunion, identifier les différentes étapes de travail pour parvenir à l'objectif final, préparer des activités avec des consignes claires, répartir les rôles des différents intervenants, assurer la logistique en amont de la réunion.
- La sécurité** = présent et garant du cadre (respect du timing, de l'ordre du jour, des règles de dialogue), s'assure de la compréhension des consignes, que le groupe produise, de l'expression de tous. Il est important de reformuler et synthétiser en direct les restitutions des groupes (sans interprétation !)
- La mémoire** = valoriser le travail du groupe, rendre compte des propos échangés, synthétiser et organiser les idées, diffuser le compte-rendu (entre les membres du groupe). Prévoir la relecture et la validation collective du compte-rendu à la réunion suivante et avant sa diffusion large.

TEMPS D'ÉCHANGES :

? Comment construire une cartographie des acteurs ?

C'est un outil d'analyse destiné à l'animateur, qui participe au diagnostic de base, à remplir sur la base des interviews.

? Quelles techniques d'animation pour les grands groupes ?

Voir les techniques participatives, exemple : les World Café.

Il est pour autant impossible de construire un plan d'action en une réunion de 3 heures, (trop courte).

L'animateur doit avoir de bons rapports avec les acteurs en place, un bon relationnel. Une confiance mutuelle est primordiale pour comprendre ce qui dérange et y remédier.

Cf. biblio présentée :

- [Guide pratique du Dialogue territorial](#), Philippe Barret
- [Comment réussir une négociation](#), William Ury et al.
- [Formation qualifiante de l'IFREE : Pilote de dispositifs participatifs](#)

Retours d'expériences et témoignages

- *Animation d'un contrat Natura 2000 : généralités et spécificités du site « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine » par Marine SCARPARI (Communauté de communes Amognes cœur du Nivernais)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

1. La politique Natura 2000, une démarche européenne

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. La concertation et la contractualisation volontaire sont les deux démarches possibles pour y parvenir. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux (ZPS) et à la directive européenne habitats-faune-flore (ZSC).

Présentation du site des Amognes

Couvrant près de 33 000 hectares, le site des Amognes concernent 28 communes de la Nièvre (entre Ourouer, Bona, La Machine et Béard). Le territoire est caractérisé par un paysage bocager, de grands massifs forestiers et de petites vallées prairiales humides. Le site « Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de La Machine » a été désigné pour la protection d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire notamment pour la présence de la Cigogne noire, du Sonneur à ventre jaune, de l'Écrevisse à pattes blanches ou encore de l'Agrion orné.

Position de la collectivité sur le portage Natura 2000

Lors de la désignation du site des Amognes comme site Natura, trois sites d'importances étaient déjà nommés dans la Nièvre à proximité des Amognes (Bec d'Allier, Vallée de la Loire entre Imphy et Decize, Complexe des étangs du Bazois) : la Communauté de communes Amognes cœurs du Nivernais craignait alors d'être mise à l'écart de la politique Natura 2000. Poussée par l'État, la collectivité a décidé d'assumer en interne le portage afin de ne pas subir mais de maîtriser l'animation Natura 2000 de ce site.

Les **avantages** de ce portage pour la collectivité :

- Correspondante privilégiée dans la collectivité pour les questions de biodiversité.
- Position centrale sur le territoire, structure bien identifiée.
- 1^{er} relais sur le territoire, représentante de la collectivité.
- Profite des compétences de développement territorial interne à la structure.

Les **biais** toutefois rencontrés :

- Pas de suivis réel de la mission par les élus : délestent la question.
- Politisation du discours aux dépens de la biodiversité.

Outils Natura 2000

Ils sont de trois types :

- Les mesures Agro Environnementales Climatiques (MAEc) = à destination des agriculteurs, subventionnent le manque à gagner engendré par les actions menées en faveur de la biodiversité.

- Les contrats forestiers = sur les parcelles forestières.
- Les contrats ni agricoles, ni forestiers = contractualisation sur des parcelles ni agricoles ni forestières.

2. Exemple de contrat : création de mares forestières

La mise en place de ce contrat a demandé des étapes préalables :

- 1) Entrer en contact avec les propriétaires.
- 2) Prendre connaissance des projets possibles.
- 3) Étudier les enjeux *in situ* (espèces patrimoniales, suintements, historique du site, ...).

La communauté de communes doit lancer et maintenir une bonne dynamique pour faire courir et assurer le contrat sur 5 ans, à travers différentes étapes à suivre :

- 1) Soumission du projet à la DDT,
- 2) Demandes de devis par le propriétaire,
- 3) Rédaction d'un document d'accompagnement et aide au formulaire,
- 4) Dépôt/validation du dossier,
- 5) Démarrage des travaux (à accompagner),
- 6) Réception des travaux.

3. Exemple de coopération : Natur'Amognes

Ce projet est une coopération entre la Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais, la Chambre d'agriculture 58, et le Centre d'études et de ressources sur la diversification (CERD) dans le cadre de Natura 2000. L'enjeu ayant émergé suite au groupe de travail de 2016 était « comment valoriser des produits d'élevage et/ou améliorer des performances techniques afin de maintenir une activité d'élevage extensive et économiquement satisfaisante ? »

L'action retenue pour répondre à cet enjeu fut la valorisation des produits carnés issus du site Natura 2000 favorables à l'environnement.

En 2016, un **cahier des charges** a été établi en concertation avec un groupe d'agriculteurs (MAEc) fixant les critères des pratiques d'élevage attendues pour bénéficier de la valorisation et de l'image de « Natur'Amognes » :

- Nés et élevés sur le site Natura 2000 en question,
- Races à viande (charolaise, blonde d'aquitaine ou salers),
- Femelles de moins de 8 ans, classement minimum « R= » (bon développement musculaire),
- Nourries à l'herbe et aux céréales de la ferme,
- Garanties sans OGM, ni traitements antibiotiques,
- Pratique liée aux MAEc sur prairies identifiées : fertilisation limitée, pas d'amendements, pâturage (pas en hiver), faible chargement (1,2 UGB),
- Mise en place de pratiques environnementales générales (maintien des prairies permanentes, des haies, des ripisylves, des milieux humides et de sa faune associée, phytosanitaires uniquement en localisé).

Ce groupe de travail a abouti à la **création de l'association Natur'Amognes en 2017**. Un projet de magasin est en cours de discussion.

⇒ L'animation du dialogue territorial *via* l'outil Natura 2000 peut permettre de faire émerger ces types de projets.

TEMPS D'ÉCHANGES :

? Comment les agriculteurs se sont saisis du dispositif ?

Vingt agriculteurs sont venus à la première réunion en 2016. Puis, le groupe s'est réduit au fur et à mesure. Aujourd'hui 4 agriculteurs sont membres de l'association. Ils sont motivés et arrivent à mobiliser/sensibiliser d'autres agriculteurs. Les agriculteurs trouvent une plus-value à être membre de l'association Natur'Amognes : bénéficient de la communication autour de « Natur'Amognes », ont un accès facilité aux plateformes des supermarchés (par exemple), organisent des trajets en communs, la mutualisation d'un magasin de producteurs et d'un atelier de découpe est à venir.

⇒ Les agriculteurs sont plus visibles et mieux reconnus.

? Quel rôle a joué la Communauté de communes exactement ?

À la base, la Com. de com. a animé le dispositif Natura 2000, puis porté le projet dans le cadre de l'axe « valorisation du territoire », elle suit donc très sérieusement les actions de l'association et cherche à valoriser les produits locaux.

• *Animation d'une cellule d'assistance technique zones humides : le Pôle milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté par Cécile DIAZ (Conservatoires d'espaces naturels Bourgogne)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

1. Présentation du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Créé en 1986, le CEN Bourgogne est une association Loi 1901 adhérent au réseau des Conservatoires d'espaces naturels. Elle compte 31 salarié-e-s et 700 adhérent-e-s. Le CEN Bourgogne gère 180 sites (près de 6 000 hectares) : 5% de forêts, 6 % de tourbières et bas-marais, 34% de pelouses sèches, 42% écosystèmes alluviaux et 13% de milieux divers.

Ses trois principaux champs d'actions :

- **Gestion des sites** : études, travaux, suivis scientifiques.
- Mise en œuvre de **programme de préservation** de milieux naturels et d'espèces à l'échelle de la Bourgogne.
- **Sensibilisation et éducation** à l'environnement.

2. Historique en Loire bourguignonne

Le CEN Bourgogne a de la matière et des compétences certaines en termes de suivis des milieux humides. De plus, ses intérêts communs avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne (atteinte du bon état écologique, préservation et restauration des milieux humides) ont conduit à la signature d'une convention pour 2014-2016 portant sur la création d'une « Cellule milieux humides » : coordination technique liée à ces milieux pour tous les acteurs de l'eau en Bourgogne.

Cette cellule avait 3 objectifs :

- 1) Assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- 2) Contribuer à la réalisation des objectifs du SDAGE 2010-2015 du bassin Loire-Bretagne.
- 3) Organiser une synergie optimisée entre le CEN et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

3. Thématiques d'intervention

Deux niveaux d'actions pour une cellule de coordination régionale à l'interface de trois bassins hydrographiques :

1. Niveau régional : homogénéiser des méthodes d'acquisition des données et des connaissances, informer les acteurs sur ces données milieux humides.
2. Niveau territorial : apporter un appui technique et méthodologique pour le lancement d'actions liées aux milieux humides, pré-localiser et hiérarchiser les milieux humides à enjeux sur les BV du territoire, diffuser les connaissances et sensibiliser sur ces milieux.

La fusion des régions

Suite à la fusion des régions, la Bourgogne-Franche-Comté s'est retrouvée avec deux cellules milieux humides, soient deux outils équivalents portés par des CEN : « Cellule milieux humides en Bourgogne » et « Animation Régionale Milieux humides de Franche-Comté ». Afin d'additionner les forces et proposer une animation territoriale cohérente avec les nouvelles limites régionales, les deux cellules ont fusionné pour aboutir à la création du Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en 2017.

Structuration et objectifs du Pôle milieux humides

Suite à l'étude du fonctionnement des deux cellules préexistantes, à la définition de la gouvernance, à l'identification des acteurs, quatre types d'appuis à assurer par le nouveau Pôle ont été ciblés : appui aux inventaires, appui technique aux stratégies d'intervention, appui technique aux opérations, appui à la valorisation à la sensibilisation.

4. Fonctionnement de l'appui technique

La réponse aux sollicitations suit deux schémas principaux :

- 1) La sollicitation porte sur la demande de données d'inventaires, de bibliographie, de photos ou de relecture
=> une réponse directe est apportée.

- 2) La sollicitation porte sur une demande de conseils pour la gestion ou l'aménagement d'un terrain => prise de contact avec la structure porteuse du Contrat de milieux concernés => puis rencontre sur le terrain avec l'interlocuteur.

⇒ Le pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté assure le relai avec les acteurs du territoire (quand ils existent).

Chiffres clés : 84 sollicitations en 2017, 64 en 2018 et 62 en 2019 (chiffre sous-estimé pour 2019). Sur ces trois années, l'assistance apportée concerne à 15% l'appui aux stratégies, 12% l'appui aux inventaires, 19% l'appui à la sensibilisation et pour 54% l'appui aux opérations.

Près d'un quart des sollicitations provient de collectivités territoriales, un deuxième quart provient des EPTB, EPAGE et syndicats de rivières.

⇒ Au quotidien, le travail est agréable, les acteurs (collectivités, syndicats de rivières, associations, CD, services de l'état...) ont bien identifié le pôle milieux humides comme structure ressource.

⇒ Le soutien du pôle milieux humides est demandé par certains interlocuteurs techniques, cela permet d'appuyer leur propre argumentaire.

5. Difficultés rencontrées

- Dans le déploiement des actions, certaines collectivités en attendraient d'avantage, comme une notice de gestion par exemple. Il faut souvent expliquer la différence entre appui et portage (source occasionnelle de frustrations).

- Beaucoup de sollicitations mais pas de manière régulière au cours de l'année (pics de sollicitations). Cela entraîne des délais de réponse assez longs.

- Certains secteurs ne disposent pas de contrats de milieux, les communes ne savent pas toujours vers qui se tourner. La création d'une plaquette de présentation du pôle milieux humides est prévue afin de permettre une meilleure identification du Pôle Milieux humides comme relai local et régional.

• *Le Syndicat intercommunal d'études et d'aménagements de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA), acteur à la croisée de nombreux et divers processus de dialogue territorial par Stéphane CLÉMENT (SINETA)*

[Lien vers le support de présentation.](#)

1. Présentation de la structure

Le SINETA (Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement de l'Arroux), situé non loin du PNR du Morvan, est à la croisée de nombreux dialogues territoriaux. Au cours des dernières années, le territoire d'action du SINETA s'est agrandi et s'est vu attribuer de nouvelles compétences.

Chiffres clés : bassin versant de 2 292 km², 2 312 km de linéaire de cours d'eau, 137 communes, 100 000 habitants, 64% de la surface est dédiée à l'agriculture (dont 75% en prairies permanentes).

Certains ouvrages sur les cours d'eau posent des problèmes de continuité hydraulique.

⇒ La morphologie des cours d'eau constitue le principal paramètre déclassant pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

2. Acteur à la croisée de plusieurs dialogues territoriaux

- 2004-2008 : démarche de « Contrat de restauration » (CRE) sur les linéaires principaux le long de l'Arroux dans lequel intervient le SINETA, la Communauté de communes de la Vallée de la Drée et le Syndicat d'aménagement du Mesvrin. Le SINETA assure 5 missions : la prévention des crues, la préservation des habitats, la lutte contre la flore exotique envahissante, la préservation des ripisylves et l'entretien des zones humides pour 1 ETP.

- 2010-2014 : phase d'élaboration d'un contrat territorial « Arroux Mesvrin Drée » ayant donné lieu à des partenariats conventionnés entre les collectivités et demandant la mobilisation des acteurs du territoire, notamment ceux liés au tourisme. 2 ETP du SINETA ont été mobilisés sur cette phase.

- 2015-2020 : le SINETA a engagé des démarches contractuelles avec 3 CT.

La phase d'élaboration de ces contrats a mobilisé beaucoup de partenaires aux compétences variées : CEN (inventaires), Com. Com. (eau potable), fédérations de pêche (suivis piscicoles), PNR Morvan (étude génétique et suivis

thermiques), SHNA (odonates), CPIE (sensibilisation), CBN (inventaires botaniques dans le PNR), syndicats mixtes, CD, DDT, etc....

- En 2018 est arrivée la compétence GEMAPI. Sur le territoire, une étude a été lancée pour savoir qui doit porter quoi et où. Le scénario envisagé est le suivant :

⇒ Création d'un nouveau syndicat Arroux avec ses statuts associés sur Arrêté Préfectoral (AP).

Cela nécessiterait la dissolution du SINETA (AP) et un changement de statut en Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en décembre 2019.

Par ailleurs de nombreuses questions émergent : quel budget ? Quel plan de charge prévoir ? Révision des Contrats de travail ? Questions administratives ?

Des réflexions portent aussi sur un futur Contrat territorial ainsi que sur le rattachement des masses d'eau « orphelines ».

⇒ En réponse à une surface d'actions toujours plus importante pour le SINETA et à l'arrivée de nouvelles compétences à maîtriser, les métiers ont fortement évolué au cours des 15 dernières années.

TEMPS D'ÉCHANGES :

? Comment intégrer de nouveaux territoires orphelins, la Somme par exemple ? Il y a d'autres procédures administratives, d'autres coûts à prévoir ?

Cet ajout serait contractualisé en janvier 2021 ou 2022. Il y aura alors un rattachement de nombreuses Com. com. Trois d'entre elles sont majoritaires et représentent 80% du territoire couvert par le SINETA. Les trois Com. com minoritaires ont quant à elles des conventions avec les communautés de communes majoritaires.

Remarques : le calcul basé sur des surfaces (et pas le nombre d'habitants) pour déterminer des montants disponibles pour la restauration de chevelus, n'est pas toujours équitable. En amont, dans la Nièvre par exemple, il y a beaucoup de personnes concernées sur une petite surface, donc peu de budget disponible pour les travaux... De plus, la notion de « masses d'eau » est relativement abstraite pour les acteurs, le concept est un peu trop théorique pour faire respecter une solidarité territoriale amont/aval...

Restitution des ateliers participatifs

- *Atelier n°1 : «Les processus du dialogue territorial», animé par Camille HÉLIE (CEN Normandie Ouest). Rapportage assuré par Charlotte LE MOIGNE.*

Découvrez les différentes étapes pour mettre en place un dialogue territorial.

Participants: Marine SCARPARI, Julie LEBRASSEUR, Sabine PACQUET, Hélène COLLET, Magalie RAMBOURDIN, Julie DI NELLA, Étienne CHALLET, Sylvain GARCIA.

Les consignes de l'atelier sont indiquées de manière claire par Camille HÉLIE et inscrites noir sur blanc. L'atelier se découpe en 4 temps :

Brainstorming individuel

Chaque participant identifie une étape du processus du dialogue territorial et l'inscrit sur une feuille de couleur verte. Après avoir échangé sur ce que chacun a sélectionné comme étape, les participants sont invités à afficher chronologiquement leurs étapes sur les murs de la salle. De manière arbitraire le mur 1 représente la phase dite préparatoire au dialogue territorial (avant la réunion des acteurs) tandis que le mur 2 représente la phase de déroulement du dialogue territorial.

Travail en deux sous-groupes

Un groupe travaille sur la phase préparatoire, l'autre sur la phase de déroulement afin de :

- Identifier toutes les étapes : quelles sont les étapes manquantes au regard de celles pré-identifiées dans le temps 1. De l'atelier ?
- Détailler la finalité de chaque étape (feuille blanche) : objectif à atteindre à la fin de l'étape.
- Le cas échéant, notifier les questionnements pouvant apparaître sur telle ou telle étape (feuille beige).
- Préciser les points de vigilance (feuille jaune).

Partage et enrichissement

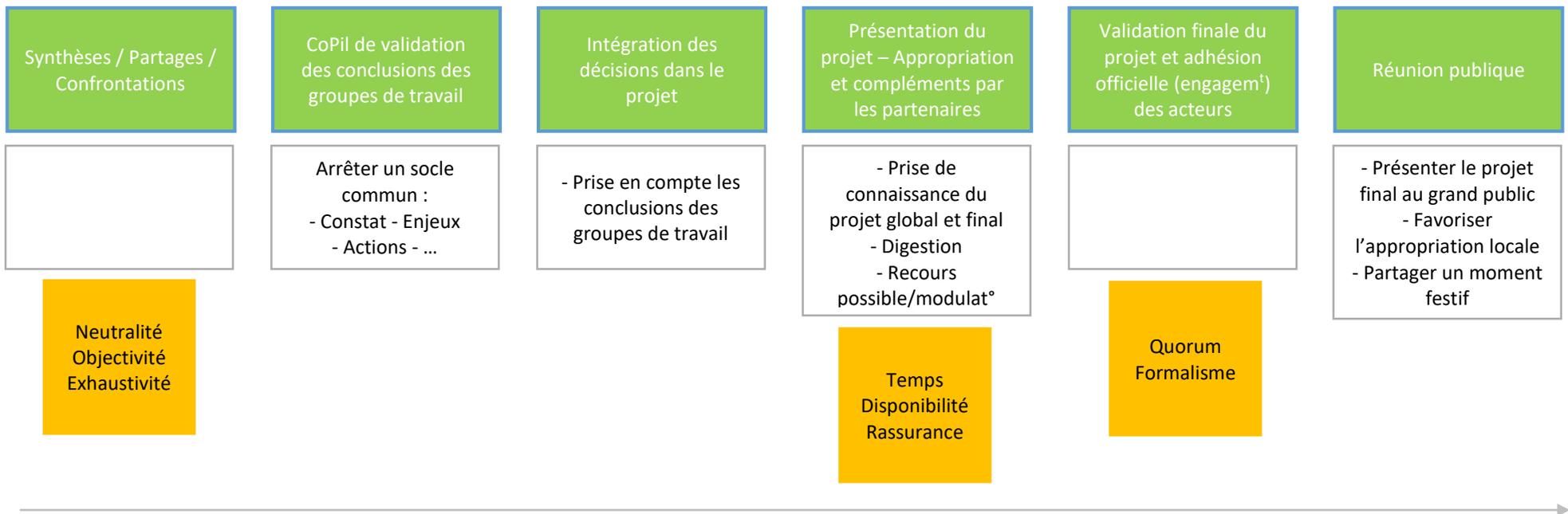
Les deux groupes échangent de « phase » de travail sauf une personne. Celle-ci fait le rapport du cheminement suivi par son groupe (n°1 par ex.). Les participants du groupe n°2 enrichissent alors le cheminement du groupe n°1 avec leurs remarques, questions, compléments, etc.

Réponse aux questionnements

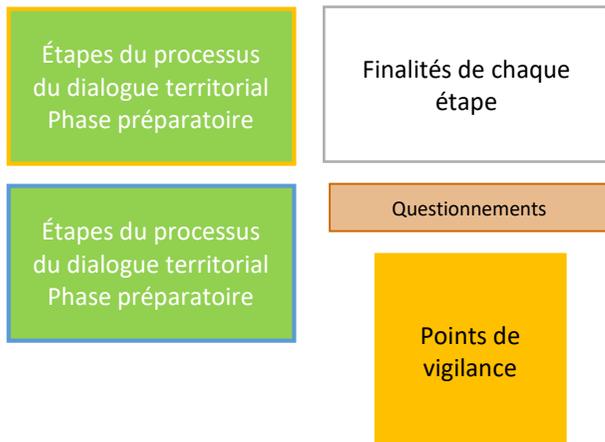
Les deux groupes se rassemblent puis passent en revue, avec Camille HÉLIE, les questionnements. Les réponses sont apportées en mobilisant les expériences de chacun et l'aide de Camille.

*Ci-dessous les différentes étapes du processus de dialogue territorial = **restitution du travail collaboratif et participatif de l'atelier n°1.***





Légende :



Suite à ce temps d'échange, deux points cruciaux sont ressortis :

- La nécessité que le comité de décision (ici appelé comité de pilotage) soit créé avant la réunion publique qui lance le dialogue territorial. La démarche doit impérativement être portée politiquement et les sujets du dialogue doivent avoir été partagés avant d'être présentés à l'ensemble des acteurs.
- La phase préparatoire au dialogue présente plusieurs étapes de travail cruciales dans la réussite du processus qui suivra : il convient de ne pas les négliger !

• **Atelier n°2 : « La place et les relations entre élus et technicien·nes »**

[Lien vers le support de présentation.](#) Cliquez sur l'icône  présente sur certaines diapos pour accéder aux outils en ligne.

En raison d'un désagrément indépendant de la volonté de **Dominique Aubonnet** (Réserves naturelles de France) l'atelier n°2 n'a pu se dérouler comme prévu. Afin de maintenir la présentation de Mme Aubonnet et que le plus grand nombre de participants en bénéficient, elle est intervenue en audioconférence pendant la plénière de clôture.

Comment aborder, convaincre et maintenir le lien avec des élus dans le cadre de l'animation du dialogue territorial ?

Le réseau des réserves naturelles (RN) a exprimé depuis longtemps sa volonté d'identifier et de valoriser la contribution des réserves naturelles au développement de leur territoire. C'est dans ce cadre **que le projet "Valeurs ajoutées des RN pour leur territoire"** a vu le jour. Ce dernier est divisé en trois volets : 1/démontrer, 2/faire connaître et 3/intégrer les résultats dans les outils du réseau. L'un d'eux consiste à « faire connaître », d'où la création **d'un « kit élus à destination des gestionnaires »** pratique pour mieux parler des réserves naturelles aux élus.

Même s'il a été réalisé par le réseau des RN, **tout gestionnaire d'espaces naturels peut s'approprier et personnaliser ce « kit élus ».**

Les valeurs ajoutées des RN sont l'ensemble des bénéfices que celles-ci apportent au territoire. Elles s'articulent autour de 3 notions :

- les services écosystémiques,
- les retombées socio-économiques pour le territoire,
- la contribution aux politiques publiques.

Les retombées socio-économiques mesurent la valeur économique créée par une réserve naturelle et réinjectée dans l'économie sous forme de flux financiers ou d'emplois. Elles peuvent être de 3 ordres : économiques, emplois ou fiscales. L'évaluation des retombées économiques permet de :

- mesurer l'impact socio-économique généré par une RN sur un périmètre géographique défini,
- estimer le « retour sur investissement » des crédits publics consacrés au financement des RN,
- montrer qu'une RN participe au dynamisme de son territoire.

Les enjeux du projet « Valeurs ajoutées des RN pour leur territoire » :

- démontrer l'effet réserve sur les territoires et le faire connaître,
- convaincre les décideurs publics de l'intérêt d'investir dans le financement des RN,
- faire le choix d'un développement local qui protège durablement le patrimoine naturel.

L'objectif de projet est d'apporter un appui aux gestionnaires pour que les RN deviennent des espaces remarquables pour leur impact positif sur les territoires.

⇒ Le « kit élus » apporte une aide technique ou gestionnaire.

Afin que ce kit soit partagé les besoins et attentes des gestionnaires ont été entendus et pris en compte. Ainsi, le kit comprend des outils :

- pour communiquer, convaincre, transmettre des messages et **fonder des relations saines et durables**,
- simples et concrets, opérationnels et **personnalisables**, mise à jour possible,
- rassemblant toutes les infos nécessaires pour se présenter aux **nouveaux élus après élections**,
- kit pratique synthétisant les travaux précédents sous forme d'**outils à combiner** en fonction de la thématique, du type de communication et de la cible visée.

Pour les gestionnaires d'espaces naturels, les élus sont des interlocuteurs privilégiés avec qui il est important de fonder des relations saines et durables. Pour cela, un cheminement chronologique est mis en place, couvrant la démarche d'un gestionnaire avec ses élus :

- Mieux les connaître : quelle est la sensibilité écologique des élus et comment les aider à l'améliorer ?
- Être au clair sur les compétences des élus suite à la loi Notre, à toutes les échelles (locale, départementale, régionale et État) en fonction des politiques publiques intéressant les RN,
- Mieux communiquer avec eux, savoir créer des liens,
- Comment convaincre les élus, quels types de messages leur transmettre, comment leur démontrer les atouts naturels, économiques, sociaux et culturels d'un espace protégé sur leur territoire. Des vidéos ont été faites pour que des élus parlent (en bien !) à leurs homologues,
- Enfin, comment entretenir les liens qui ont été créés.

Les différents outils proposés :

- fiches sur la sensibilité écologique des élus,
- tableau interactif présentant les différents champs de compétence des élus,
- tutoriel « mieux communiquer avec les élus »,
- tutoriel « créer et entretenir des liens durables avec les élus »,
- modèle de brochure de présentation d'une RN,
- messages clés pour convaincre les élus (versions longue et synthétique),
- brochure « 16 bonnes raisons d'avoir une RN sur son territoire » (à destination des élus),
- vidéos « les élus parlent aux élus » (9 vidéos actuellement).

[Tous ces outils sont accessibles et librement téléchargeables sur le site des RNF.](#)

- *Atelier n°3 : « Animation de la mise en place de la compétence GEMAPI », co-animé par Sylvain MOREIRA (CEREMA) et Thibaud WYON (CEN Bourgogne). Thibaud WYON assure aussi le rapportage de l'atelier.*

Avec la mise en place de la GEMAPI, des délégations ou des transferts de compétences s'opèrent. Dans tous les cas, cela entraîne des modifications dans la gouvernance de diverses structures. Comment animer un dialogue territorial dans ce contexte de réorganisation ?

Participants : Stéphane HIPPOLYTE, Renaud BAETA, Stéphane CLÉMENT, Joseph RACINE, Florence DELAROCHE., Katia DUCROIX, Nolwenn BAUDOUIN, Amandine DEGUILHEM et Bérénice FIERIMONTE.

1. Présentation de la compétence GEMAPI

La compétence GEMAPI existe depuis 2016. Elle vise :

- Une gestion plus intégrée de l'eau : pour la protection des milieux aquatiques et des populations contre les inondations.
- À responsabiliser les acteurs : de nombreuses digues ne sont pas gérées, ou pas connues. Certaines ne sont pas ou plus véritablement efficaces contre la protection des crues.

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI peut être accompagnée par la levée d'une taxe (non obligatoire). Les sommes levées *via* cette taxe doivent être réinvesties soit dans la cadre de la protection des inondations (PI) et/ou de la gestion des milieux aquatiques (GEMA). À l'échelle nationale, environ 34% des collectivités appliquent déjà cette taxe. Son montant présente une disparité territoriale : 40€ maximum par habitant (souvent entre 10€ et 20€). Elle ne peut être instituée et collectée que par les seules collectivités territoriales fiscalisées (EPCI-FP) et compétente en matière de GEMAPI à savoir : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines ou métropoles. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les EPCI-FP peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...).

PS : les EPAGE sont des syndicats mixtes qui ont vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions « milieux aquatiques » et « prévention des inondations » : une structure n'exerçant qu'un des deux volets de cette compétence ne peut être un EPAGE.

La compétence GEMAPI impose des obligations aux structures Gemapiennes par rapport au classement, à la gestion, aux suivis réguliers (études de danger par exemple) et à l'entretien des digues, tout en prenant en compte des enjeux liés à la biodiversité... La classification de l'ouvrage peut entraîner l'obligation d'entretien, notamment par les collectivités propriétaires et gestionnaires de nombreuses digues (investissement non négligeable). Cependant, cette compétence peut aussi inciter à l'effacement d'ouvrages n'ayant plus d'utilité et qui coûteraient cher à l'entretien.

La GEMAPI s'intéresse à tous « les systèmes d'endiguement ». Par exemple des remblais routiers, non construits dans l'objectif d'être des digues (ex : vers le Drac à Grenoble) peuvent cependant jouer ce rôle et être reconnus comme système d'endiguement suite à l'apparition de la compétence GEMAPI. Une partie des digues gérées par l'État vont être rétrocédées aux « autorités locales Gemapiennes » d'ici 2024.

Des financements complémentaires à la taxe GEMAPI pourraient voir le jour, notamment dans le cadre des Contrats Territoriaux (CT) des agences de l'eau ou des PAPI (*Programme d'Action de Prévention des Inondations*).

Voir le [rapport produit par le CGEDD](#) sur la GEMAPI, les auteurs du rapport formulent 3 constats :

- Après avoir suscité des malentendus qui ne sont pas tous dissipés, la prise de compétence GEMAPI se structure dans un climat de plus en plus apaisé,
- La GEMAPI est mise en œuvre dans le cadre d'un processus différencié qui n'est pas totalement stabilisé,
- Si les questions de gouvernance sont aujourd'hui, pour la plupart, en voie de règlement, un certain nombre d'enjeux vont peser sur l'exercice de la GEMAPI au cours des prochaines années.

Voir l'exemple de portage de la GEMAPI par le SM3A dans l'Arve, grâce à un élu moteur et sensible aux questions de l'eau : <http://www.arve-gemapi.fr/>

2. Brainstorming en sous-groupes

1) Quelles opportunités et freins au dialogue territorial dans le cadre de la GEMAPI ?

Opportunités	Freins
<ul style="list-style-type: none"> - Tous les acteurs intéressés, mobilisés, - Financements possibles, - Mise en valeur des milieux aquatiques (GEMA), - Opportunités pour du conseil, de l'expertise côté GEMA pour les CEN (acquisition foncière...), - Mobilisation de financements complémentaires, - Intégrer GEMA et PI (solutions fondées sur la nature), comment faire des actions intégratrices ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais de mise en place, beaucoup d'acteurs, regroupement des régions - Identifier les acteurs, - Taille des territoires/délais longs du dialogue territorial, - Trouver un consensus pour les nombreux usagers, malgré des attentes variées, - Manque de connaissances pour apporter du conseil, - Absence de stratégie de territoire actuellement.
Ambitions des élus (certains sensibles, d'autres non) Obligation de la compétence	

2) Quelles propositions/idées/actions faut-il mettre en œuvre ?

Saisir Opportunités	Lever Freins
<ul style="list-style-type: none">- Utiliser compétences CEN pour actions GEMA et PI (actions intégrées), auprès des structures porteuses de SAGE par exemple,- Déjà des relations avec les collectivités actuelles qui auront la compétence GEMAPI,- Se former sur les sujets, pour être en capacité de convaincre/former les autres à l'importance des actions intégrées,- Valoriser les outils déjà en place,- Chercher des compétences complémentaires, notamment liées à la géomorphologie,- Solidarité amont/aval à construire, avec des échanges à organiser.	<ul style="list-style-type: none">- Développer nos propres arguments, pour avoir un dialogue convaincu et convaincant,- Développer une stratégie en intégrant par exemple les pesticides, l'agriculture...
Intégrer les PAPI et infrastructures naturelles de réduction de crue (SFN)	

3. Synthèse

Restitution de l'atelier n°3

Début d'atelier : Rappel de la genèse de la GEMAPI, objectifs, calendrier de mise en œuvre, notamment sur le volet « PI ».

Freins :

- Contexte de réorganisation territoriale avec de nombreux changements géographiques récents (fusion des intercommunalités).
- Manque d'appropriation de la compétence.

Opportunités :

- Décloisonnement des enjeux, ouverture à de nouveaux acteurs
- Ouverture à d'autres thématiques, vers une gestion intégrée
- Opportunité financière complémentaire

Conclusions :

- ⇒ Besoins de se former sur la GEMAPI, pour informer les autres et mettre en place sa propre stratégie,
- ⇒ Leviers d'actions pour faire de la GEMA sur des territoires où il n'y en a pas,
- ⇒ Faire sortir des sujets intégrateurs GEMA et PI dans les stratégies des structures et la recherche de financements,
- ⇒ Faire un état des lieux pour savoir comment des actions intégrées déjà mises en œuvre par nos structures peuvent être valorisées dans des contrats existants et de futurs contrats,
- ⇒ Profiter de la GEMAPI pour faire dialoguer les territoires entre l'amont et l'aval (solidarité amont-aval).

Perspectives et conclusion

Les interventions de cette journée technique ont mis en lumière les différents types de projets territoriaux et l'importance de l'animation du dialogue entre acteurs pour les mener à bien.

Savoir animer un dialogue territorial n'est pas une compétence innée. Cela demande à l'animateur de faire preuve d'impartialité, de patience et de considérer tous les points de vues. Les méthodes d'animation doivent être adaptées à chaque projet et chaque territoire : il n'existe pas de « recette » applicable à tous les projets territoriaux. Cependant, les animateurs peuvent s'appuyer sur le schéma de la mise en place d'un dialogue territorial permettant de ne pas omettre d'étape, d'avoir conscience des points d'attention et des questions à se poser. Cette base est ensuite à adapter au contexte, aux enjeux et acteurs du projet en question. Ce schéma constitue un véritable outil pratique qui sera partagé et porté à connaissance des acteurs zones humides dans le bassin de la Loire.

Dans le cadre de ce dialogue territorial il est aussi parfois difficile de mobiliser tout au long de la démarche, de convaincre et de maintenir le lien avec les acteurs, notamment avec les élus. Face à ce constat, les Réserves Naturelles de France (RNF) ont conçu un kit à destination des gestionnaires pour les aider à mieux parler des espaces naturels aux élus. Ce kit est une boîte à outils utilisable quel que soit le niveau de contact avec ses élus (absence de contact, premiers échanges, maintien du lien), personnalisable et accessible à tous. Ce kit sera diffusé et valorisé dans le réseau des acteurs zones humides.

La mise en place de la compétence GEMAPI vient quant à elle rebattre les cartes de l'organisation territoriale. Aujourd'hui, encore peu d'acteurs connaissent les tenants et les aboutissants de cette compétence. Pourtant d'ici 5 ans les collectivités et structures Gemapiennes souhaiteront s'appuyer sur des acteurs connaisseurs et avertis pour sa mise en place. Les gestionnaires d'espaces naturels, avec leur expertise de terrain sur les enjeux de GEMA et de PI, doivent s'emparer du sujet et devenir des partenaires incontournables auprès des structures Gemapiennes. La formation des gestionnaires est indispensable, c'est pourquoi la question de la GEMAPI sera intégrée autant que possible aux journées organisées en 2020 dans le cadre de l'animation du réseau d'acteurs zones humides dans le bassin de la Loire.

Planche photos
« Animation du dialogue territorial & enjeux
milieux humides », Decize, le 7 novembre 2019.



Crédits photos : FCEN